

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 13 AVRIL 2010 à 18h30.

Date de convocation
31/03/2010

L'an DEUX-MILLE-DIX, le TREIZE du mois d'AVRIL, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE : MM. FREMERY, ZIMOCHE et SCHREMER

BRONVAUX : M. ARGUELLO

CLOUANGE : MM. DIEDRICH, GISMONDI et CECCONI,

MARANGE SILVANGE : MM. BRUM, MEOCCI, LALLIER et M^{me} GREFF,

MONTOIS LA MONTAGNE : MM. VOLLE, CUCCIA et M^{me} PIERRARD

MOYEVRE-GRANDE : M^{me} BARTOLETTI, M^{me} CONTESE, MM. DROUIN, ROVIERO, SANTORONI M. et TIRLICIEN

MOYEVRE-PETITE : MM. SCHWEIZER et HENRY,

PIERREVILLERS : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,

ROMBAS : MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, M^{mes} WAGNER, et M^{me} BENCI,

RONCOURT : MM. HALTER et BALTIERI,

ROSSELANGE : MM. MATELIC, SCHONS, M^{me} SEEMANN et M. DI GIANDOMENICO,

SAINTE MARIE AU CHENES : MM. KLAMMERS, WATRIN, SUBTIL et M^{me} CADONA

VITRY-SUR-ORNE : MM. CORRADI, WEYANT

Membres représentés par son suppléant :

M. AUBURTIN par M. SAUDRY

M. SANTARONI A par M. CARRIDI

Membre suppléant sans voix délibérative :

M. LAURENT

Membres absents ayant donné procuration :

M^{me} GREVEN à M. ZIMOCHE

M. FAVIER à M. ARGUELLO

M. MULLER à M. BRUM

M^{me} MORETTI à M. PIERON

M. VEGLIA à M. WEYANT

Absent excusés :

M^{me} FERRARI

M. FOURNIER (pour le point n°4)

Absents: MM. BRUXMEIER, DOFFIN, M^{me} BELLONI

Le 13 AVRIL 2010 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **Approuve**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 Février 2010 sous réserve de l'ajout des précisions apportées par M. René DROUIN au sujet du reversement, à la ville de Moyeuve Grande, de la pénalité mise à sa charge au titre de la loi S.R.U.

- **Installe**, à l'unanimité, les nouveaux délégués communautaires ci-dessous :
 - o Monsieur Michel HENRY, remplaçant de Monsieur Alain ZEIMETH (Commune de Moyeuve-Petite),
 - o Et Madame Louise MARINACCI, remplaçante de Monsieur Michel HENRY en qualité de déléguée communautaire suppléante

- **Procède**, à l'unanimité, au remplacement :
 - o au sein de la commission « Gestion, Elimination et Valorisation des Déchets » de Monsieur ZEIMETH par Monsieur LEONARD (Commune de MOYEUVRE PETITE)
 - o au sein de la Commission « Aménagement de l'Espace », de Monsieur ZEIMETH par Monsieur HENRY (Commune de MOYEUVRE PETITE)
 - o au sein de la Commission « S.I.G. », de Monsieur ZEIMETH par Monsieur SCHWEIZER (Commune de MOYEUVRE PETITE)

- **Approuve**, par 42 voix « POUR » et 7 abstentions(les délégués de la ville de Moyeuve Grande), le compte administratif 2009,

- **Approuve**, à l'unanimité,
 - o l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009,
 - o l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - o la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Décide**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	655.092,96 €.
2°)En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté	685.464,96 €

- **Adopte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - o en section de fonctionnement : 8.879.599,96 €,
 - o en section d'investissement : 3.532.823,31 €

- **Décide**, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2010 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.

- **Décide**, à l'unanimité, de fixer comme suit le taux de chacune des 3 taxes :
 - o Taxe d'Habitation : 0,865 %
 - o Taxe sur le Foncier Bâti 0,980 %
 - o Taxe sur le Foncier non Bâti 4,810 %

- **Décide**, à l'unanimité,
 - o de fixer le taux-relais de la part additionnelle à 0.858% pour l'année 2010,
 - o de fixer le taux-relais de la Taxe professionnelle de zone à 12.39% pour l'année 2010.

- **Décide**, à l'unanimité, de fixer le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,26 % pour l'année 2010.
- **Approuve**, à l'unanimité, clôture de l'AP/CP relative à l'aménagement du parc d'activités communautaire « Belle-Fontaine » pour un montant définitif de 2.921.885,21 €,
- **Annule**, à l'unanimité, les crédits de paiement non utilisés pour un montant de 49.114,79€.
- **Approuve**, à l'unanimité, la clôture de l'AP/CP relative à l'aménagement du parc d'activités communautaire « Champelle » pour un montant définitif de 2.552.727,90 €,
- **Annule**, à l'unanimité, les crédits de paiement non utilisés pour un montant de 319.272,10 €.

Fait à Rombas, le 15 avril 2010,

Affiché le 16/04/2010

Le Président,




Lionel FOURNIER